

Exercice clos le 31 décembre **2019**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association POITOU CHARENTES NATURE

14 Rue Jean Moulin
86240 FONTAINE LE COMTE

ASSOCIATION POITOU-CHARENTES NATURE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Poitou Charentes Nature** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles lors de l'arrêté dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

NIORT - PARIS - TOURS - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - FONTENAY-LE-COMTE - NANTES - LUÇON

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 2 de l'annexe intitulée « Faits caractéristiques » et son paragraphe « Faits marquants » ;
- La note 5 de l'annexe intitulée « Mesures prises par la gouvernance » et ses paragraphes « Continuité d'exploitation » et « Evénements postérieurs à la clôture ».

III – Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « 5. Mesures prises par la gouvernance » et son paragraphe « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

IV - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note de 2 l'annexe intitulée « Faits caractéristiques » explique dans son paragraphe « Faits marquants » le traitement comptable des aides sollicitées au titre des fonds européens.
Nous nous sommes assurés du bien-fondé des positions retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

VI - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Futuroscope, le 9 juin 2020

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN

Commissaire aux Comptes Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

POITOU CHARENTES NATURE

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2019		Exercice 2018
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
Frais d'établissements	AB		AC				
Frais de recherche et de développement	AD		AE				
Concessions, brevets, licences, marques...	AF	151.69	AG	151.69	0.00		
Fonds commercial	AH		AI				
Autres	AJ		AK				
Avances et acomptes	AL		AM				
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Terrains	AN	855.66	AO	855.66	0.00	-100%	156.88
Constructions	AP		AQ				
Install. techniques, matériel & outillages industr	AR	170 780.05	AS	158 035.36	12 744.69	-75%	50 751.50
Autres	AT	20 954.52	AU	16 907.79	4 046.73	-23%	5 258.73
Immobilisations corporelles en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
<u>Immobilisations financières</u>							
Participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres	BH	1 000.00	BI		1 000.00		1 000.00
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</u>		193 741.92		175 950.50	17 791.42	-69%	57 167.11
<u>Stocks et en-cours</u>							
Matières premières et autres approvisionnements	BL		BM				
En-cours de production de biens	BN		BO				
En cours de production de services	BP		BQ				
Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
Marchandises	BT	48 543.10	BU	25 549.89	22 993.21	-4%	24 040.64

POITOU CHARENTES NATURE

ACTIF		Brut		Amt-Dépr	Exercice 2019		Exercice 2018
<u>Avances et acomptes versés sur commandes</u>	BV	2 451.48	BW		2 451.48		
<u>Créances</u>							
Créances clients et comptes rattachés	BX	149 315.11	BY	2 183.31	147 131.80	+33%	110 788.48
Créances diverses	BZ	375 141.04	CA		375 141.04	+4%	359 545.86
<u>Valeurs mobilières de placement</u>	CD	0.00	CE			-100%	51 900.70
<u>Disponibilités</u>	CF	138 674.57	CG		138 674.57	+216%	43 947.34
<u>Comptes de régularisation</u>							
Charges constatées d'avance	CH	6 734.60			6 734.60	+442%	1 242.32
<u>SOUS-TOTAUX DE L'ACTIF CIRCULANT</u>		720 859.90		27 733.20	693 126.70	+17%	591 465.34
Charges à répartir sur plusieurs exercices	CL						
Primes de remboursements des emprunts	CM						
Ecart de conversion actif	CN						
TOTAUX GÉNÉRAUX		914 601.82		203 683.70	710 918.12	+10%	648 632.45

POITOU CHARENTES NATURE

PASSIF		Exercice 2019		Exercice 2018
Fonds propres				
Fonds associatifs				
Fonds associatif sans droit de reprise	DA1	100 000.00		100 000.00
Ecarts de réévaluation	DC1			
Réserves				
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	DE			
<i>Réserves réglementées</i>	DF			
<i>Autres réserves</i>	DG			
Report à nouveau	DH	-358 821.48	+619%	-49 895.71
Résultat de l'exercice	DI	-147 587.85	-52%	-308 925.77
Autres fonds associatifs				
Fonds associatif avec droit de reprise	DA2			
Ecarts de réévaluation	DC2			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelés	DJ	8 962.12	-61%	23 162.17
Provisions réglementées	DK			
Droit des propriétaires (Commodat)	DJ1			
SOUS-TOTAUX DES FONDS PROPRES		-397 447.21	+69%	-235 659.31
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	DP			
Provisions pour charges	DQ			
SOUS-TOTAUX				
Fonds dédiés				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	FD1	55 493.81	+15%	48 322.00
Fonds dédiés sur autres ressources	FD2			
Dettes				
Emprunts obligataires	DT			
Emprunts et dettes / établissements de crédit	DU			
Emprunts et dettes financières divers	DV	70 000.00		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	25.00		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	951 788.02	+18%	803 428.52
Dettes fiscales et sociales	DY	22 058.89	+25%	17 703.13
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			

POITOU CHARENTES NATURE

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2019		Exercice 2018
<u>Produits d'exploitation</u>				
Ventes de marchandises	FC	6 042.04	-47%	11 415.07
Ventes de dons en nature	FC1			
Production vendue : Biens	FF			
Production vendue : Services	FI	81 134.89	-63%	219 678.69
Production stockée	FM			
Production immobilisée	FN			
Subventions d'exploitation	FO	305 761.40	-13%	353 428.45
Reprise / amortiss. & prov. - Transfert charges	FP	566 143.18	+27%	446 939.39
Cotisations	XA2	5 735.60	+10%	5 226.80
Collectes, dons manuels	XA1	17 345.87	-19%	21 385.00
Legs et donations	XB1			
Subventions	XB2			
Produits liés à des financements obligatoires	XC			
Report de ressources non utilisés ex. antérieurs	XD	44 979.19	+15%	39 250.00
Autres produits	FQ	2.56	-36%	4.00
<u>Charges d'exploitation</u>				
Achats de marchandises	FS	-150.00	-88%	-1 255.00
Variations de stocks de marchandises	FT	-4 339.51	-49%	-8 511.32
Achats de matières premières et autres approvision	FU			
Variations de stocks MP et autres approvisionnemen	FV			
Autres achats et charges externes				
Achats d'études et de prestations de services	FWA	-2 837.57	-11%	-3 198.43
Achats de matériel, équipements et travaux	FWB	-9 414.13	-51%	-19 345.39
Achats non stockés				
<i>Fournitures non stockables</i>	FWC	-2 434.38	-8%	-2 646.50
<i>Fournitures d'entretien et de petit équipement</i>	FWD	-187.17	+95%	-96.16
<i>Fournitures administratives</i>	FWE	-914.63	-22%	-1 173.24
<i>Petits logiciels</i>	FW1	-93.89		
<i>Autres fournitures</i>	FWF	-673.46	-38%	-1 080.41
Sous-traitance générale	FW G	-841 003.51	-18%	-1 027 724.70
Redevance de crédit-bail	FWH			

POITOU CHARENTES NATURE

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2019		Exercice 2018
Locations	FWI	-14 367.04	-10%	-15 935.19
Charges locatives et de copropriété	FWJ		-100%	-340.00
Entretien et réparations	FWK	-3 281.90	+49%	-2 202.43
Assurances	FWL	-2 663.28	+5%	-2 533.12
Etudes et recherches	FW M			
Divers				
<i>Documentation</i>	FWN	-98.00	-91%	-1 037.38
<i>Frais de colloques, séminaires, conférences</i>	FWO	-210.00		-210.00
<i>Autres</i>	FWP			
Personnel extérieur à l'association	FW Q			
Rémunérations d'intermédiaires, honoraires	FWR	-8 978.69	+6%	-8 502.83
Publications, relations publiques	FWS	-4 310.72	-54%	-9 410.96
Transport de biens, collectifs du personnel	FWT	-80.37	-98%	-3 911.32
Déplacements, missions, réceptions	FWU	-51 969.79	-25%	-69 747.02
Frais postaux et de télécommunications	FWV	-1 981.18	-15%	-2 341.83
Services bancaires et assimilés	FW W	-119.00	+12%	-106.50
Divers	FWZ	-76.60	-12%	-86.77
Impôts, taxes et versements assimilés	FX	-1 884.98	+9%	-1 726.00
Salaires et traitements	FY	-92 064.30	+9%	-84 468.06
Charges sociales	FZ	-32 466.40	-4%	-33 713.39
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	GA	-46 809.62	-17%	-56 637.57
Sur immobilisations : Dotations aux provisions	GB			
Sur actif circulant : Dotations aux provisions	GC	-2 183.31		
Pour risques et charges : Dotations aux provisions	GD			
Engagements à réaliser sur ressources affectées	GD1	-52 151.00	+8%	-48 322.00
Autres charges	GE	-965.22	-61%	-2 476.04
RESULTAT D'EXPLOITATION		-151 564.92	-51%	-311 412.16
<u>Quote-part de résultat sur opérations</u>				
<u>faites en commun</u>				
Bénéfice attribué ou perte transférée	GH			
Perte supportée ou bénéfice transféré	GI			

POITOU CHARENTES NATURE

CPTE DE RESULTAT EN LISTE		Exercice 2019		Exercice 2018
Produits financiers				
Produits financiers de participations	GJ			
Prds autres v. mobilières et créances actif immob.	GK			
Intérêts et produits assimilés	GL	545.10	-32%	804.79
Reprises sur provisions et transferts de charges	GM			
Différences positives de changes	GN			
Produits nets sur cessions de VMP	GO			
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions	GQ			
Intérêts et charges assimilées	GR		-100%	-475.01
Différence négatives de change	GS			
Charges nettes sur cessions de VMP	GT			
RESULTAT FINANCIER		545.10	+65%	329.78
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	HA	202.01	-98%	11 258.58
Sur opérations en capital	HB	14 200.05	+67%	8 524.12
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	HE	-10 334.29	-16%	-12 332.09
Sur opérations en capital	HF	-635.80	-88%	-5 294.00
Dotations aux amortissements et provisions	HG			
RESULTAT EXCEPTIONNEL		3 431.97	+59%	2 156.61
Participation des salariés aux résultats	HJ			
Impôts sur les bénéfices	HK			
TOTAUX GÉNÉRAUX		-147 587.85	-52%	-308 925.77

ANNEXE

Union régionale depuis 1971, Poitou-Charentes Nature fédère 10 associations présentes sur les 4 départements de l'ex Poitou-Charentes, qui elles-mêmes regroupent plus de 70 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 10 000 citoyens. Agréée « association de protection de l'environnement sur la Nouvelle-Aquitaine », elle prend part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives régionales via sa confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine.

LE RÔLE DE PCN

- **Rassembler, relayer** : interface entre France Nature Environnement et les associations départementales, déclinaison au niveau régional des plans nationaux d'actions (chauves-souris, libellules, maculinea.), etc.
- **Représenter le réseau** en siégeant à différents conseils (Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, Comité de Bassin, (...)).
- **Réfléchir, élaborer, proposer, partager** : participation, par exemple, à l'élaboration du Plan Régional d'Agriculture durable, du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, aux Comités de Bassin des Agences de l'eau, au SRADDET, à la programmation des Fonds européens.
- **Informé pour sensibiliser** : publications d'ouvrages naturalistes spécialisés ou de vulgarisation, organisation de séminaires, journées de formation et rencontres naturalistes, valorisation cartographique des données naturalistes sur internet, etc.

LES DOMAINES D' ACTIONS NATURALISTES

- **Naturalistes** : Coordination administrative et technique des actions régionales d'inventaires, d'études, de suivi ou d'actions de protection et de sensibilisation.
- **Environnementaux** : Participation aux commissions, comités consultatifs et comité de pilotage. Sur les thèmes de la biodiversité, de l'eau, des déchets, de l'agriculture, de la forêt, de l'énergie, du climat, de la santé-environnement...

LES MOYENS D' ACTIONS

- **Un financement public ou privé** : chaque projet peut faire l'objet de financements publics (départemental, régional, national, européen) et/ou privés (Fondations, Mécénats, etc.).
- **L'investissement bénévole** représente chaque année près de 450 journées.
- **Un réseau de partenaires** : Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine, Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin, Limousin Nature Environnement, Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine, Cistude Nature, SEPANSO, Agence Régionale de la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine, Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Office Français de la Biodiversité, Office National de la Forêt, Centre Régional de la Propriété Forestière, Institut de Formation et de Recherche en Education à l' Environnement, l' Université de Poitiers, la Fédération de la Pêche de la Vienne (...).

ANNEXE

Total du bilan avant répartition : **710 918.12 €**

Total des charges : **1 189 679.74 €**

Total des produits : **1 042 091.89 €**

Déficit : **147 587.85 €**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association sont établis conformément au règlement comptable CRC 99-01.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble du matériel.
- Stocks : ils ont été valorisés au coût d'achat des marchandises.

ANNEXE

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Fonds européens Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine :

Faits marquants :

Au cours des exercices 2018 et 2019, l'association Poitou-Charentes Nature (PCN) a déposé 3 demandes d'aides européennes portant sur des actions réalisées au titre des années 2016 à 2019 pour un montant global de 806 K€

Au 31 décembre 2019, ces aides n'étaient toujours pas accordées. A ce titre, aucun produit à recevoir correspondant, n'a été comptabilisé. L'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un déficit de 147 K€ correspondant essentiellement à des charges portant sur les actions 2018, objets pour partie des demandes de financement mentionnées ci-avant.

Ce déficit, ainsi que les déficits des deux années passées, sera absorbé lors de l'attribution desdites subventions. A noter que cette attribution intervient au cours de l'année 2020 (cf chapitre 5 § Evénements postérieurs à la clôture).

Pour rappel, un prêt a été octroyé par Vienne Nature à Poitou-Charentes Nature le 3 mai 2019 pour un montant de 70 000,00 € (cf chapitre 5 § Continuité d'exploitation).

LGV :

La convention avec LISEA et COSEA sur la réalisation des mesures compensatoires et des mesures de suivi sur la LGV Sud Europe Atlantique a permis le financement de 228 jours du travail effectué par Moea LARTIGAU Coordinatrice pour PCN en 2019.

Pour l'exercice 2019, PCN enregistre un produit de 69 086 € correspondant à ses propres prestations de service et 466 744 € de produits au titre de la refacturation des prestations des associations membres à LISEA contre respectivement 66 860 € et 420 741 € l'année précédente soit une hausse de plus de 3% pour la production P.C.N. et 11% pour les associations membres

ANNEXE

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Il a été repris en fonds dédiés la somme de 44 979 € correspondant à des subventions antérieures à 2019 relatives à des dépenses non encore réalisées à la fin des exercices précédents.

Il s'agit de subventions portant sur des actions (2017/2018) qui n'étaient pas achevées au 31 décembre 2018.

Au 31/12/2019 des fonds dédiés ont été provisionnés à hauteur de 52 151 € correspondant à des dépenses non réalisées relatives aux actions 2019.

La répartition des fonds dédiés (engagements, reprises) est la suivante :

Montant				
Intitulé opération (année subv.)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Programme des Actions Orthoptères ORTHO18	10 499	0	10 499	0
Rencontres Naturalistes RNR18	9 120	0	9 120	0
Plan Régional Actions des Odonates PRAO18	8 103	0	8 103	0
Inventaires faunistiques des ZNIEFF ZNIEF+18	17 000	0	13 657	3 343
Actions Trois Espèces d'Azurés MAC17	3 600	0	3 600	0
		0		0
<i>Sous-total</i>	<i>48 322 €</i>	<i>0</i>	<i>44 979 €</i>	<i>3 343</i>
Montant				
Intitulé opération (année subv.)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Programme Chiroptères et Paysage GRHMU19	0	3 604		3 604
Enquête sur 3 Mammifères Protégés 3MAMM19	0	8 868		8 868
Atlas des Amphibiens et Reptiles HERP19	0	14 106		14 106
Programme Régional Maculinea+ en P.-Ch. MAC19	0	5 063		5 063
Programme pédagogique Biodiversité PPPORT19	0	20 510		20 510
		0		0
<i>Sous-total</i>	<i>€</i>	<i>52 151€</i>		<i>52 151€</i>

ANNEXE

NOTE SUR LES PRODUITS ET CHARGES

- Transferts de charges 791

Les transferts de charges comprennent essentiellement :

- Dans le cadre de la convention signée avec COSEA et LISEA, la refacturation des prestations des associations membres (466 744.30 €)

- Les refacturations concernant des prestations effectuées par les associations membres dans le cadre de conventions de partenariat signées avec les associations F.N.E. N.A. et Cistude (44 088,36 € pour la première et 29 328,14 € pour la seconde)

- Le remboursement des loyers facturés à Vienne Nature et autres charges courantes liées à l'exploitation des locaux (10 661.69 €).

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Pour l'année 2019, les contributions volontaires n'ont pas été valorisées.

NOTE SUR LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2019, PCN compte dans ses effectifs deux personnes sous contrat à durée indéterminée et à temps plein : Bruno FILLON, Coordinateur Associatif et Moea LARTIGAU, Coordinatrice.

- Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants de l'association

La direction de l'association est assurée par un bureau entièrement bénévole. En conséquence il n'y a pas de rémunération correspondante.

- Retraite :

Les indemnités conventionnelles dues aux salarié(e)s selon la Convention Collective Nationale de l'Animation en cas de départ en retraite représentent au 31/12/2019 un montant total brut de 24 617 € soit 33 817 € charges patronales comprises (1/4 de mois par année de présence jusqu'à 11 ans et 1/3 par année de présence au-delà de 11 ans).

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Variations de l'actif immobilisé :

	A l'ouverture	Acquisition	Cession	A la clôture
Immobilisations corporelles brutes	185 157	7 433	0	192 590
Immobilisations incorporelles brutes	152	0	0	152

Variations des amortissements

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	128 990	46 809	0	175 799
Immobilisations incorporelles	152	0	0	152

Variations des stocks

Pas d'élément significatif ; près de 1 800 exemplaires de l'ouvrage « les Oiseaux du Poitou-Charentes » sont en dépôt chez l'imprimeur SIPAP OUDIN et ce, pour une valeur brute approchant les 26 000.00 €.

Dépréciation des stocks :

Il a été repris comme en 2018 les provisions liées aux livres « *Libellules du Poitou-Charentes* » et « *Les oiseaux du Poitou-Charentes* » qui ont été donnés ou vendus.

Créances représentées par des effets de commerce : Non applicable

Etat des créances et des disponibilités :

	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé	1 000	0	1 000
Clients & comptes rattachés	149 315	149 315	0
Autres créances	375 141	375 141	0
Disponibilités	138 675	138 675	0
TOTAL	664 131	663 131	1 000

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Clients & comptes rattachés : 149 315 €

Autres créances : 375 141 €

Charges constatées d'avance : 6 735 €

Charges à répartir : Non applicable

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Autres réserves : 0

Provisions pour risques et charges

Néant

Etat des dettes et produits constatés d'avance :

	Montant brut	à 1 an au plus	+1 an -5 ans	à plus de 5 ans
Etablissement de crédit	0	0		
Dettes financières diverses	70 000	70 000		
Fournisseurs	951 788	951 788		
Dettes fiscales & sociales	22 059	22 059		
Dettes sur immobilisations	0	0		
Autres dettes	2 353	2 353		
Produits constatés d'avance	6 672	6 672		
TOTAL	1 052 872	1 052 872	0	0

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Factures non parvenues 80 934 €

Dettes fiscales & sociales : 22 059 €

Produits constatés d'avance : 6 672 €

DETAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

- Subventions à recevoir : 375 141.04 €

- DREAL 2018 : 9 950,00 €
- DREAL 2019 : 12 160,00 €
- Conseil Régional 2017 (actions 2018) : 29 460,88 €
- Conseil Régional 2018 (actions 2019) : 94 920,00 €
- FEDER 2016 (sensibilisation) : 203 063,40 €
- Agence Eau Loire Bretagne : 13 679.06 €
- Agence Eau Adour Garonne 11 907,70 €

Les subventions à recevoir correspondent à des actions en cours et non terminées ou en cours de paiement ou dont les rapports n'ont pas encore été transmis.

ANNEXE

5. MESURES PRISES PAR LA GOUVERNANCE

Continuité d'exploitation

Compte tenu des déficits enregistrés sur les deux dernières années et de la situation financière de l'association, la gouvernance a pris un certain nombre de mesures début 2019 afin de garantir la continuité d'exploitation.

- En concertation avec la gouvernance des associations partenaires, qui sont par ailleurs membres de PCN, le paiement des dettes fournisseurs envers lesdites associations a été décalé dans l'attente de l'obtention des subventions FEDER (cf chapitre 2 § Faits marquants de l'exercice).
- En date du 18 avril 2019, l'association Vienne Nature, membre de PCN, a accordé un prêt de 70.000 € à l'association. L'échéance de ce prêt, qui est fixée au 30 juin 2020, a la faculté d'être repoussée.

Par ailleurs, comme décrit au paragraphe § Evénements postérieurs à la clôture, l'association a obtenu l'accord de principe du FEDER pour l'octroi de subventions demandées aux titres des actions 2016-2019 pour un montant global de 806 K€.

Ces différents éléments permettent d'assurer la continuité d'exploitation de l'association.

Evénements postérieurs à la clôture

En date du 19 mai 2020, la Région Nouvelle Aquitaine, en tant qu'autorité de gestion des fonds FEDER, a octroyé 3 aides européennes FEDER/FSE pour des programmes opérationnels 2014-2020 pour un montant global de 806 K€.

En conformité avec le règlement 2018-06 de l'ANC, ces subventions seront comptabilisées sur l'exercice 2020 en date de la convention d'attribution desdites subventions.

L'octroi de ces subventions permettra à l'association de reconstituer ses fonds propres sur l'exercice 2020.

Par ailleurs, l'épidémie du coronavirus, dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée, s'est propagée dans le monde entier depuis janvier 2020. Pour faire face à cette crise sanitaire, la France a pris des mesures de confinement en mars 2020 afin de limiter la propagation du virus.

Dans ce contexte, l'association a dû stopper partiellement son activité durant cette période.

S'agissant d'un événement postérieur à la clôture, aucun impact sur les comptes de l'exercice 2019 n'a été enregistré.

Au jour de l'arrêté des comptes, les impacts de cette crise sanitaire sur les comptes 2020 et les conséquences pour l'association ne sont pas encore connus.

Etat des dettes au 31/12/2019 :

L'endettement auprès de nos associations membres au 31/12/2019 s'élevait à 848 343,28 € soit 35,76 % d'augmentation par rapport à la date du 31/12/2018 (624 866,33 €).

ANNEXE

La perception des Fonds FEDER pour un montant de 203 063,40 € ainsi que l'encaissement d'acomptes relatifs au programme d'actions 2020, en ce début d'année, nous ont permis de poursuivre en accord avec les associations membres l'échelonnement de nos règlements de janvier à avril 2020 à savoir 189 377,24 € concernant de la facturation 2018 et 116 174,19 € pour celle de 2019. Notre dette du 31/12/2019, auprès de nos associations membres, se trouve ainsi ramenée à 542 791,85 € fin avril 2020 et se décompose de la manière suivante :

- 170 118,59 € concernant de la facturation 2018
- 372 673,26 € concernant de la facturation 2019